

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190205-2019_11B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 février 2019

N° 2019-11B

L'an deux mille dix-neuf, le 5 février, à 17h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, MIR Jean-Henri

Titulaires absents (3) : LACAZE Noël, MOUNIQ Jean, G ROTGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président explique la nécessité pour le pôle technique Aure de s'équiper d'un tracteur pour réaliser le déneigement notamment.

Après consultation, il est proposé l'acquisition d'un tracteur Lindner auprès des établissements DURRIEU pour un montant de 29 760€ ttc.

Les communes constituant ce pôle ont approuvé cet achat, une refacturation sera faite auprès de chacune d'elles selon le tableau de répartition ci-dessous.

Communes du PMA	Clé répartition Solde PMA	Montant par Communes
ARDENGOST	1,85%	550,36
ARREAU	67,25%	20 013,11
ASPIN	3,47%	1 032,68
BEYREDE	3,56%	1 060,44
CAMOUS	3,40%	1 013,16
FRECHET	5,05%	1 501,48
ILHET	5,33%	1 585,79
JEZEAU	5,05%	1 501,48
PAILHAC	5,05%	1 501,48
Tracteur Lindner		29 760,00

OBJET : acquisition et
refacturation tracteur pôle
technique Aure

Monsieur le Président demande aux membres du bureau communautaire d'approuver cette proposition sous réserve de délibérations concordantes des 8 communes (la nouvelle commune Beyrède Jumet Camous délibérera pour la part de Beyrède Jumet et de Camous).

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De valider l'acquisition et la refacturation du tracteur pour le pôle technique Aure, sous réserve de délibérations concordantes des 8 communes composant le pôle ;
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la recherche de financements dans le cadre de cette étude

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

